



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 20891

## Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la répression des pratiquants du falungong par le gouvernement de la République populaire de Chine. Le falungong est une méthode d'hygiène de vie alliant des exercices physiques et la méditation basée sur les idées de vérité, bonté et tolérance. Il s'agit d'une spécificité de la culture et de la civilisation chinoises. A partir de 1999, les autorités chinoises ont entamé une politique de répression quasi systématique envers les pratiquants du falun gong, près de 70 millions de personnes seraient persécutées (arrestations, détentions, tortures, rééducation en camp de travail, enfermement en hôpital psychiatrique et décès à la suite de mauvais traitements). Cette politique s'apparente à une violation manifeste des droits d'opinion, d'expression et d'association qui font partie des droits fondamentaux de l'homme, et par conséquent une violation manifeste de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 signée par la Chine. Il lui demande quels moyens politiques et diplomatiques le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour faire évoluer la position des dirigeants chinois sur le respect des droits de l'homme, base fondamentale à tout pays pour avancer vers un système démocratique et économiquement développé.

## Texte de la réponse

La France est vigilante sur la question du respect par la Chine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle suit avec attention les mesures de répression dont font l'objet en Chine les membres du mouvement Falungong depuis 1999. La problématique des droits de l'homme constitue une partie intégrante de notre dialogue avec la Chine et nous avons appelé à plusieurs reprises les autorités chinoises à garantir les libertés individuelles ou collectives, tant lors des rencontres bilatérales et entretiens à haut niveau que dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine. Ainsi, lors de la dernière session du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Athènes les 5 et 6 mars 2003, cette question a été évoquée ainsi que, plus généralement, le respect par les autorités chinoises de la liberté d'expression et de la liberté d'association. Sans porter d'appréciation sur la nature du mouvement Falungong, la France entend continuer ses efforts en faveur du respect par la Chine des libertés et des droits fondamentaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léon Vachet](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20891

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2003, page 5045

**Réponse publiée le** : 8 septembre 2003, page 6918